

OPÉRATION TRANQUILLITÉ – SENIORS



DEMANDE INDIVIDUELLE

- Commune concerne	2 -		
	e :		
DEMANDEUR			
NOM :		Prénom :	
DATE ET LIEU DE	NAISSANCE		
ADRESSE DU DOMIC	TILE (N° - Voie - Lieu-dit	,)	
Etage :	N° de Porte :	DIGICODE :	
Code Postal:	Commune :		
COORDONNEES			
TÉLÉPHONE (S):	MA	AIL :	
domicile, famille, proch	es à contacter), autres	nées de tiers de confiance	
domicile, famille, procho	es à contacter), autres	•	
domicile, famille, proche	es à contacter), autres	•	
domicile, famille, proche	es à contacter), autres	·•	
domicile, famille, proche	es à contacter), autres	•	
domicile, famille, proche	es à contacter), autres	•	n contact ave

Signature du demandeur :



OPERATION TRANQUILLITE – SENIORS



QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

En cas d'urgence, appelez immédiatement le 17 ou le 112. Un opérateur vous répondra.

En dehors des situations d'urgence, n'hésitez pas à contacter la brigade de gendarmerie de : MORTCERF -----

- au numéro de téléphone suivant : 01.64.04.30.24

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé à bénéficier de l'opération tranquillité séniors, en vous signalant auprès de votre brigade. Il en sera tenu compte dans le cadre des services qui seront accomplis par la gendarmerie nationale.

Pour une meilleure sécurité :

- N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre brigade de gendarmerie ;
- Gardez le contact avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté. Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles ;
- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebaîlleur. En cas de doute, prenez certaines précautions avant de la laisser entrer :
 - exigez la présentation d'une carte professionnelle ou d'un justificatif d'intervention ;
 - n'hésitez pas à contacter le service compétent (EDF, Poste, Gendarmerie...) ;
 - sollicitez la présence d'une personne de confiance (voisin, proche...) ;
- Pensez à fermer votre domicile ou votre véhicule à clé ;
- N'hésitez pas à vous faire accompagner par une personne de confiance lorsque vous retirez de l'argent à un distributeur de billet, ou lorsque vous allez percevoir votre pension.